RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE TOULOUSE

MASTER

Vu le code de l'éducation:

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur; ;

Vu le décret n° 99-747 du 30 août 1999 modifié relatif à la création du grade de master ;

Vu le decret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master;

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 2009 relatif à l'habilitation de l'INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE TOULOUSE, de l'UNIVERSITE TOULOUSE 3, de l'INSA TOULOUSE, de l'ISAE TOULOUSE, de l'UNIVERSITE TOULOUSE 1, de l'ENAC TOULOUSE à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 2007 relatif à l'habilitation de l'ISAE TOULOUSE à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par M. VICHEKA PHOR, né le 13 janvier 1988 à PHNOM PENH (CAMBODGE), en vue de son inscription au master ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de MASTER SCIENCES TECHNOLOGIES SANTE, à finalité RECHERCHE, Mention INFORMATIQUE, spécialité INFORMATIQUE ET **TELECOMMUNICATION**

mention assez bien

est délivré à M. VICHEKA PHOR

au titre de l'année universitaire 2010-2011

et confère le grade de master,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Toulouse, le 12 mars 2012

Le titulaire

/2012201001075

INPTOU

7292955

Gilbert CASAMATTA

Le Président

Le Recteur d'Académie, Chancelier des universités

Olivier DUGRII